

**RAPPORT DE MINORITE N°2 DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES  
INFRASTRUCTURES LIEES AUX TRANSPORTS ET A LA MOBILITE  
chargée d'examiner les objets suivants :**

**Expose des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit  
d'investissement de CHF 63'500'000.- pour financer la construction de la nouvelle route  
de liaison RC 177 ainsi que des mesures environnementales dans la vallée de la Venoge,**

**et**

**accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 6'000'000.-  
pour financer le syndicat d'améliorations foncières dans le cadre de la construction  
de la nouvelle route de liaison RC 177,**

**et**

**accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 5'500'000.-  
pour financer les fouilles archéologiques dans le cadre de la construction  
de la nouvelle route de liaison RC 177**

**et**

**Projet de loi modifiant la loi du 10 décembre 1969  
sur la protection de la nature, des monuments et des sites**

**POSITION DU COMMISSAIRES DE MINORITE**

Dans l'exposé des motifs du Conseil d'Etat, à la page 12, point 1.1.4 Archéologie, on nous dit que des pré-sondages ont été faits et qu'il pourrait s'agir de site de première importance.

Pour le rapporteur de minorité ce qu'on peut constater, c'est :

1. Qu'une seule offre a été reçue pour cet objet et pour déterminer le montant de CHF 5'500'00.00.
2. Qu'il s'agit juste de fouilles et après elles seront remblayées, donc jamais visible pour le citoyen lambda.
3. Nous n'avons pas reçu d'explications très claires sur des coûts similaires où sur le détail de cette dépense.
4. Nous pensons que si les finances cantonales seraient moins bonnes, le Conseil d'Etat aurait fortement diminué ce montant.
5. Nous pensons qu'en réduisant légèrement le coût, le travail principal pourrait très bien se faire.
6. Que cette économie de 1 million pourrait être mieux utilisée et à d'autre fin pour notre population vaudoise.

**CONCLUSION**

En conclusion, qui n'est pas une attaque contre l'archéologie, car je pense aussi qu'il faut connaître son passé pour voir l'avenir, mais tout ça dans des dépenses raisonnable, je vous demande d'accepter le rapport de minorité en diminuant le montant de 1 million aux 5.5 millions prévus dans l'exposé des motifs et projet de décrets, et de proposer un crédit d'investissement de CHF 4'500'000.00.

Corsier-sur-Vevey, le 13 octobre 2014

*Le rapporteur de la minorité :*  
*(Signé) Pierre Volet*